
Les missions d'un Agent recenseur

Sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité du coordonnateur communal du recensement, les agents recenseurs se voient confier **un ensemble d'adresses à enquêter correspondant à environ 300 logements**.

Après avoir effectué une tournée de reconnaissance, ils **collectent les informations** sur les habitations, **déposent et récupèrent les bulletins individuels auprès des habitants**.

Ils **tiennent à jour un carnet de tournée détaillé** et rendent compte régulièrement de l'avancement du travail.

Formation obligatoire rémunérée de deux demi-journées entre le 5 janvier et le 12 janvier 2026.

Le profil recherché

- Capacité à assimiler le concept du recensement et les règles de collecte auprès du public.
- Connaissance pratique d'internet.
- Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, y compris le mercredi et le samedi)
- Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode)
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue. Courtoisie et bonne présentation.
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Expériences dans missions similaires et Permis B indispensables
- Véhicule personnel
- Téléphone portable exigé et maîtriser l'usage des SMS.

Comment postuler

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser :

- par mail secretaire.general@ouessant.bzh
- ou par courrier à l'adresse : Mairie, bourg de Lampaul – 29242 Ouessant.

Renseignements : Secrétaire générale - Tél: **+33 (0)2 98 48 80 06**

Date limite de candidature : 7 novembre 2025.